

et à sa mère, celui de *Tchou Kouo Hiuan-hien-fou-jen* (dame du pays de Tchou, qui développe la sagesse).

Un jour du 7<sup>e</sup> mois de la 3<sup>e</sup> année Yen-Yeou (1316).

Quelques mois avant la date de ce décret, destiné à satisfaire les Lettrés chinois, l'empereur Jen-Tsong (Ayour Bali Batra Bouyantou Khan) avait élevé d'un degré le rang qu'occupait la direction du culte chrétien; ainsi se continuait la politique de tolérance inaugurée en Chine par Ogodai lorsqu'il ordonnait, en 1233, de réparer les temples de Confucius.

#### V. L'INSCRIPTION DE 1331.

Cette inscription sur pierre, toute en chinois, dont nous avons acheté l'estampage à Péking, est composée de deux textes : l'un, en caractères chinois, l'autre en lettres 'Phags-pa, elle occupe le n<sup>o</sup> 2 de la planche XIII du *Recueil de documents de l'Époque mongole*, du prince Roland Bonaparte.

La notice sur les planches la désigne comme il suit :

Décret de 1331, accordant un titre honorifique posthume à Mencius. Texte chinois surmonté d'une transcription en écriture mongole 'Phags-pa. Estampage mesurant 2 m. 48 sur 0 m. 94.

#### TRADUCTION DU DÉCRET DE TOB TIMOUR DJIDJAGATOU, 1331.

Saint commandement de l'Empereur qui règne par la grâce du Ciel suprême :

Mencius est maître dans tous les siècles. Au temps où il vivait, la Chine était déchirée par des luttes intestines; des